

Nouveau

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans *le bac jaune!*

À partir du 1^{er} janvier 2023, le SYTTOM 19 met en place l'extension des consignes de tri sur tout le territoire. Le geste de tri est donc simplifié pour vous, tous les emballages se trient et doivent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.

Haute-Corrèze Communauté mène une politique pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères.

Si les efforts conjugués ont offert jusque-là des résultats encourageants, il est temps d'aller plus loin. Le Syttom 19, syndicat de transport et traitement des ordures ménagères de la Corrèze, simplifie les consignes de tri pour augmenter ainsi les performances de recyclage sur le territoire.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages auront leur place dans le bac de tri jaune.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre.

Dès le 1^{er} janvier 2023, il sera possible de déposer dans le bac jaune les emballages en métal, en papier en carton, les briques alimentaires, et tous les emballages en plastique sans exception.

Dès le mois de décembre et tout au long de l'année 2023, différentes phases de communication seront adressées aux habitants pour les accompagner dans ce changement :

- signalétique sur camions de collecte et colonnes de tri
- publications dans les magazines des collectivités
- courriers et mémotris distribués dans les boîtes aux lettres
- diffusion d'affiches...

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'une de nos ambassadrices du tri au 05.55.95.35.38.



Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitation ! Pour les habitants, le bénéfice sera immédiat avec un geste de tri quotidien facilité pour qu'il devienne systématique. Pour la collectivité, moins d'erreurs dans le bac, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage à l'échelle du territoire.

SIMPLIFIER LE TRI : LES 3 RÈGLES À RETENIR

SI C'EST UN EMBALLAGE ?
> Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES
> Il suffit de bien les vider

DÉPOSEZ EN VRAC VOS EMBALLAGES DANS LE BAC
> Pas la peine de les mettre en sacs

mémotri

À trier

Nouveau, tous vos emballages se trient !

Pour bien trier

- ↳ Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- ↳ Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- ↳ Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Tous les emballages en plastique

- ↳ Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



Tous les emballages en papier et carton

- ↳ Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...



Nouveau



Tous les emballages en métal

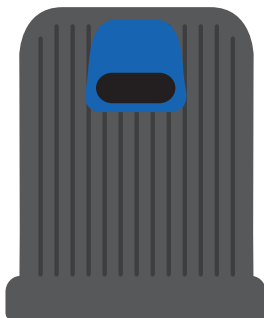
- ↳ Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



À trier

Tous les papiers

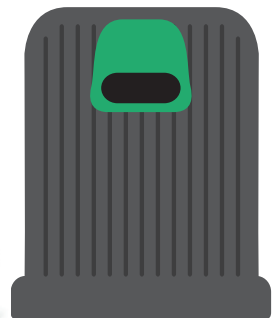
Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



À trier

Tout le verre

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



À jeter

Dans le bac gris, marron ou vert

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



À la déchèterie

Près de chez vous, une déchèterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

 Guide du tri

